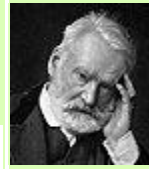


Histoire du travail des enfants en France

"Travail mauvais qui prend l'âge tendre en sa serre
Qui produit l'argent en créant la misère
Qui se sert d'un enfant ainsi que d'un outil"

Victor Hugo



Si les excès dans l'emploi de la main d'oeuvre juvénile amenèrent dès le début de l'ère industrielle moderne les premières protestations et les premières tentatives de codification des conditions de travail, force est de reconnaître que le travail des enfants n'est pas une spécialité du 19ème siècle et de la révolution industrielle, loin de là. C'est d'abord une tradition dans le monde rural et plus particulièrement paysan. A cette époque la durée de vie est suffisamment courte pour que l'adolescent soit vite considéré comme un adulte et l'enfant comme un adolescent.



Pendant des siècles, la plupart des enfants ont travaillé dès leur plus jeune âge. A la campagne, ils étaient employés aux travaux des champs. A la ville, ils aidaient leurs parents artisans. Le travail se faisait en famille et ils devenaient souvent ce qu'était leurs père : paysan, maçon, ouvrier... Ainsi, très jeunes, ils apprenaient le métier. Certains enfants, issus de familles nombreuses, étaient placés comme ouvriers dans des fermes ou chez des patrons. Les premières traces historiques du travail des enfants remontent à 1572, époque à laquelle des enfants participent à l'exploitation minière dans les Vosges Saônoises.

Dès le 17ème siècle, les ramoneurs savoyards sont des enfants.

La manufacture textile de Sedan emploie les enfants dès l'âge de sept ans.

Dans la manufacture de Saint-Gobain, les enfants sont nombreux : quarante âgés de sept à douze ans en 1780; ils transportent les copeaux, les tuiles, la terre dans des paniers.

Dans la région de Tourcoing, en 1790, sur 8.000 personnes employés dans la filature, 3.000 sont des enfants ; dans cette ville du peignage de la laine, il arrive que des enfants se noient dans les fosses où l'on lave la laine.

Le règlement intérieur de la papeterie MONTGOLFIER à Annonay, en 1785, stipule que "parmi les ouvrages de la fabrication, il y en a où les enfants en très bas âge peuvent être occupés; les pères et les mères auront soin d'y faire travailler leurs enfants".



Au début des années 1840, on aurait compté jusqu'à 143.000 enfants dans la grande industrie, dont 93.000 dans le seul secteur textile.

Le 19ème siècle et la révolution industrielle

Au 19ème siècle, l'enfant semble exercer une fascination distante. On rencontre aussi bien l'être gracieux et

conventionnel, le malheureux abandonné dans les cloaques putrides que les avatars de l'enfant sauvage. On discerne bien, dans nombre de domaines, une multiplication des indices : l'enfant maltraité, tyrannisé et molesté allant du Petit Chose à Poil de Carotte, emplit timidement la littérature ; les enquêteurs sociaux, arpentant les strates de la société, découvrent le travail des enfants et donnent des descriptions hallucinées qui pousseront le législateur à intervenir ; à la fin des années 1870, tandis que la criminologie prend son essor et invente le "criminel-né", l'enfant suscite un regain d'intérêt, il est surveillé avec plus d'intensité, car dès sa naissance il représente une menace virtuelle. Mais, c'est Victor Hugo qui impose en 1853 la vision de l'enfant mort, victime expiatoire de la violence politique ; puis, dix ans plus tard, il donne le spectacle du massacre de Gavroche.

En 1840, les femmes et les enfants représentaient 75% de la main-d'œuvre textile. Ajoutons à cela, qu'au 19ème siècle, 150 millions d'enfants dans le monde exerçaient une activité professionnelle à temps complet et 100 millions à temps partiel. Il est donc compréhensible que le 19ème siècle soit qualifié de siècle noir en matière d'exploitation enfantine. Au XIX siècle, le développement prodigieux des machines, l'apparition de nouvelles techniques et l'extension rapide du chemin de fer entraînent des changements très importants en France. L'utilisation de la machine à vapeur se généralise dans tous les domaines d'activités : moissonneuses, machines-outils, trains, bateaux, pompes, métiers à tisser...

Pour répondre à cette demande très forte de construction de machines, la métallurgie se développe rapidement à partir de 1820, la consommation de minerai de charbon et de fer augmente.

Des centres industriels faisant appel à une main-d'œuvre importante apparaissent. Les ouvriers y sont regroupés dans de grandes usines. Parallèlement à cette évolution, les petits ateliers familiaux commencent à disparaître.

Les historiens appellent cette période la "révolution industrielle".

Des enfants dans les mines

Pendant longtemps, jusque vers 1880, les enfants ont travaillé dans les mines. Leur petite taille leur permettait de se glisser dans les galeries les plus étroites. Ils poussaient des wagonnets remplis de charbon, au risque de se faire écraser quand, à bout de force, ils ne pouvaient plus retenir la lourde charge. Ils subissaient les mêmes risques que les adultes et vivaient dans des conditions effroyables, parfois dès l'âge de six ans. C'est ainsi qu'à Béthune, en 1861, lors d'un accident dans la mine, sur dix-huit morts, on compta sept enfants dont certains avaient juste neuf ans.

Des journées de 15 heures

Les conditions de travail sont très pénibles pour tous. Beaucoup d'enfants font partie d'équipes d'adultes ; ils sont soumis aux mêmes horaires et ne sont pas mieux traités.

Dans les mines de charbon, la durée de travail est habituellement de onze à douze heures ; elle va jusqu'à quatorze heures et, très fréquemment, on fait une double journée, si bien que l'ensemble des travailleurs reste sous terre en activité vingt-quatre heures, assez souvent même, trente-six heures d'affilé.

A l'usine dès l'âge de 8 ans

Au 19ème siècle, les usines étant de plus en plus mécanisées, de nombreux postes de travail sont occupés par des manœuvres sans qualification. dès l'âge de 8 ou 9 ans, les enfants sont employés à ces travaux qu'aucune machine ne peut exécuter à cette époque. Les patrons encouragent le travail des enfants. Leur habilité et leur petite taille sont bien utiles pour

certaines tâches. Et surtout, un adulte effectuant un travail similaire doit être payé trois à quatre fois plus. Bien souvent, comme leurs salaires ne sont pas suffisants pour vivre, les parents eux-mêmes font embaucher leurs enfants par l'usine.

Les enfants sont moins payés que les adultes

Le salaire des adultes est nivelé vers le bas par la présence des enfants dans les usines.

Le salaire d'un enfant varie en effet entre 5 centimes et deux francs alors qu'un adulte gagne 2 francs par jour, une femme, un franc et un enfant 45 centimes pour les moins de 12 ans, 75 centimes entre 13 et 16 ans.

À Mulhouse en 1835 le pain coûte de 12 à 15 centimes la livre, la viande de bœuf 45 centimes la livre, le lait 15 centimes.

Les patrons dominateurs et paternalistes n'hésitent pas à confier aux enfants des tâches ingrates.

La transformation des industries permet la création d'emplois de complément qui ne réclament ni force physique ni qualification mais plutôt une habileté et des facilités enfantines.

L'apport d'un salaire d'appoint pour la famille explique l'attitude conciliante des parents.



Le nombre d'enfants au travail au 19ème siècle

Les opinions divergent sur ce point. Certains historiens estiment que les enquêtes réalisées au 19ème siècle amplifient grandement le phénomène, d'autres historiens (les marxistes par exemple) pensent le contraire. Entre 1840 ET 1850, selon une enquête réalisée dans 63 départements et dans des entreprises de plus de 10 salariés, il y avait 131 000 enfants travailleurs pour 670 000 hommes et 254 000 femmes. Pendant la même période, selon le recensement de la statistique générale de France, il y avait 143 665 enfants travailleurs dans la grande industrie dont 93 000 dans le seul secteur du textile pour une main d'œuvre totale de 1 055 000 ouvriers.

En 1868, un nouveau recensement donne un total de 99 212 enfants concernés par la loi de 1841 (voir ci-dessous) : 5 005 entre 8 et 10 ans, 17 471 entre 10 et 12 ans, 77 000 entre 12 et 16 ans auquel il faut ajouter 26 503 enfants qui ne sont pas concernés par la loi (parce qu'employés dans des ateliers de moins de 10 ouvriers). Au total, il y aurait à cette date 125 715 enfants travailleurs pour 1,1 million d'ouvriers. En 1896, par rapport à la population active, les moins de 15 ans sont 3,1 % et les 15-19 ans 9,8 % à travailler.

Il semble donc que le nombre d'enfants au travail ait été en chute constante durant le siècle. Tendances qui s'expliquent par la mécanisation, la dépression économique de la fin du siècle (à partir de 1873) et les lois sociales même si elles sont difficilement appliquées.

Où travaillent les enfants ?

Le textile dévore les enfants. Dans les filatures, l'agilité, la souplesse, la petite taille des enfants sont utilisées par exemple pour attacher les fils brisés sous les métiers à tisser en marche, nettoyer les bobines encrassées, ramasser les fils de coton. Les enfants sont aussi chargés de surveiller les machines (ils doivent alors rester jusqu'à 16 heures debout), de travailler à la machine à dévider (ils sont alors assis sur des tabourets trop hauts pour eux afin de les empêcher de relâcher leurs efforts).

Les mines, les usines métallurgiques accueillent également des enfants : manœuvres, ils

descendent dans les galeries plus étroites où ils peuvent se tenir debout et pousser des chariots.

Dans les petites industries, les enfants échappent à la législation. L'exploitation y est donc plus dure qu'ailleurs. Toujours dans le secteur du textile, la dentelle des campagnes de Bayeux à Cherbourg où les petites filles de 4-5 ans sont exploitées ; les filatures de soie de Jujurieux dans l'Ain exclusivement féminines où des adolescentes de 13-18 ans évoluent ; dans les fabriques de toiles d'Oberkampf ; dans le chiffon parisien, la verrerie, l'impression, les petits métiers...

À la campagne, les métiers se sont diversifiés et les séjours dans les ateliers alternent avec d'autres activités. Le travail est alors pénible par la durée et la difficulté des tâches à accomplir.

Des premières voix se font entendre contre le travail des enfants

C'est seulement en 1840 que les premiers débats sur le travail des enfants s'amorcent autour d'un projet de loi présenté par le **Baron DUPIN**. Les députés et sénateurs débattent âprement de ce projet destiné à limiter le travail excessif des enfants. Pendant de longues séances, les élus vont s'interroger sur les retombées économiques de cette initiative. Peut-on les faire entrer aux filatures à huit ans révolus seulement, ne les faire travailler que quarante-huit heures par semaine, et veiller à ce qu'ils aient deux heures d'enseignement primaire par jour ? Les opposants à la réforme s'inquiètent au nom de la liberté de l'industrie et du droit du père à "diriger l'éducation de ses enfants, choisir leurs travaux, préparer leurs travaux". Les partisans de la réforme évoquent les rapports accablants du **Docteur VILLERME** et d'autres enquêteurs sociaux qui ont longuement visité les mines et manufactures françaises de cette première moitié du XIX^{ème} siècle. Ils dépeignent les "misérables créatures hébétées par un inconcevable excès de travail, et réduites à l'état des machines dont elles ne sont plus que les accessoires obligés". Les chiffres des recensements des jeunes gens éclopés et difformes qui arrivent au service militaire, en provenance des départements très manufacturiers, sont indiqués : 9.930 pour 10.000 contre 4.029 dans les départements très agricoles. Mais, plus que les considérations sanitaires et morales, c'est l'exemple britannique qui pèsera ; en effet, depuis 1802, le Parlement Anglais a commencé à mettre un terme aux "cruels abus" de ce genre.

L'opinion publique n'était pas unanime non plus pour dénoncer ces abus ; la preuve en est que, quelques années plus tard, **Jules SIMON** pour avoir écrit un ouvrage intitulé "l'ouvrier de huit ans" dans lequel il s'élevait contre ces faits, se voyait accusé de vouloir ruiner l'industrie française, en particulier dans les textiles où l'on disait ne pouvoir réduire le temps de travail de l'enfant puisqu'il était calqué sur celui des ouvriers plus âgés. Cette résistance à toute amélioration de la situation des enfants est mise en évidence par la multiplicité des textes législatifs qui vont se succéder et par la modestie de leurs portée.



Le lien entre le travail des enfants et la scolarisation

L'évolution historique du travail des jeunes reste lié à celle de la scolarité obligatoire. Instituée en 1874, la gratuité de l'enseignement primaire fût votée le 16 juin 1881, et le 26 mars 1882, la loi de **Jules FERRY** établit l'enseignement laïc obligatoire. Cette loi fût renforcée en 1892, les enfants ne pouvant être admis au travail avant douze ou treize ans pour les titulaires

du certificat d'étude. La limitation de l'âge d'embauche sera porté à seize ans en 1959, ordonnance entrée en vigueur le 1er juillet 1967.

L'enseignement technique et professionnel émerge avec l'introduction d'ateliers dans les écoles sous l'intitulé : "science d'application à l'industrie" ; c'est un échec. En 1880, des écoles manuelles d'apprentissages sont en place.

Il existe d'autres moyens pour les enfants de s'instruire :

- Cours privés
- Cours du soir pris en charge par les frères
- Écoles de fabriques (Schneider au Creusot)
- Écoles municipales (école de tissage de la Croix Rousse à Lyon)

Reste que 90 % des enfants d'ouvriers n'ont aucun accès à l'éducation. La bourgeoisie se réserve l'accès aux lycées fondés par Napoléon, dans les collèges royaux comme Louis Le Grand. Les études de droit ou de médecine terminent un cursus réussi.

Cependant la prise en charge patronale "du berceau à la tombe" bouche les perspectives. A Monceau les Mines, par exemple, la règle est de conduire l'adolescent le jour même où se termine sa scolarité chez l'ingénieur des houillères.

Les premiers textes de loi

C'est dans ce contexte que fût enfin votée le 22 mars 1841 la loi limitant l'âge d'admission dans les entreprises à huit ans, mais uniquement dans les entreprises occupant plus de vingt ouvriers.

A Mulhouse, en 1845, si les enfants de moins de douze ans ont disparu des filatures de coton, ceux de douze à seize ans travaillent douze à treize heures par jour. Ailleurs on en trouve de huit à neuf ans souvent à la machine à dévider, sur des tabourets trop hauts pour les empêcher de relâcher leurs efforts. Dans l'impression, on en trouve à partir de huit ans travaillant neuf à onze heures.

En 1851, apparaît la loi limitant la durée du travail à dix heures au-dessous de quatorze ans, et à douze heures entre quatorze et seize ans. En 1874, la limitation de l'âge d'admission à l'embauche sera fixée à douze ans; le travail de nuit sera interdit et le repos du dimanche deviendra obligatoire pour les ouvriers âgés de moins de seize ans. Cette protection était bien sûr insuffisante mais elle avait le mérite d'avoir posé le problème et d'exister puisqu'il faudra attendre cinquante ans pour voir un texte destiné à protéger les femmes (1892), ou pour voir une allusion au travail de l'adulte (1893).

D'autres voient le jour dès le début du XXème siècle

Des mesures efficaces concernant la protection des jeunes au travail ne seront promulguées qu'à partir de 1905. La loi du 7 décembre 1926 interdit l'affectation des enfants aux travaux dangereux, insalubres, où ils seraient exposés à " des émanations préjudiciables pour leur santé".

La liste des travaux interdits aux enfants (et aux femmes) avait déjà fait l'objet du décret du 21 mars 1914, qui sera successivement modifié en 1926, 1930, et 1945 ; ce décret comporte un tableau "B" énumérant les travaux interdits aux enfants, et un tableau "C" qui constitue la liste de 125 établissements ou ateliers auxquels les enfants (et les femmes) n'auront accès que sous certaines conditions, notamment d'âge pour les mineurs de quatorze à dix-huit ans. Ce dernier texte, désuet, sera remplacé par le décret du 19 juillet 1958, relatif aux travaux dangereux pour les enfants et les femmes.

Voir aussi la page consacré au travail des enfants en France à l'heure actuelle